

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2014

### DELIBERATIONS

#### *PROJETS*

#### *Élection du Conseil Municipal des jeunes (majorité qualifiée)*

Le Conseil Municipal a élu ANTOINE Maxime, CARESTIA Florent, CHAUSSADENT Camille, DELEFORTRIE Léa, DOUX Audrey, HUGOUVIEUX Juline, JANDAR Tom, JASSAUD Caroline, NURY Mathilde, ROBERT Sidonie, TISSERAND Romain, TISSERAND Nicolas, OLLIER Steven, conseillers municipaux au sein du Conseil Municipal des jeunes, pour une durée de 2 ans.

L'opposition ne participe pas au vote au motif suivant : « le conseil municipal des jeunes est en soi une bonne idée, mais les modalités d'élection , par le conseil municipal adultes et non par les autres jeunes de la commune, ne sont pas en accord avec la représentativité démocratique » (précision Jean-Claude Gandon).

#### *Adoption du projet Club house (unanimité)*

Le Conseil Municipal a adopté le projet de création d'un club house pour l'association "Vesseaux-Tennis". L'estimation du projet s'élève à 90 000 euros. Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche (CAUE) est mandaté pour effectuer une étude de faisabilité.

#### *Réforme des rythmes scolaires : temps activités périscolaires (unanimité)*

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, le Conseil Municipal a validé la proposition du Maire concernant les intervenants suivants :

-Madame Finet, "Les petits Pouss" 4 fois par semaine, 18€ l'heure, tarif préférentiel en raison d'une mise à disposition gratuite de salle pour ses activités.

-Madame Barré, 30 € l'heure, avec une intervention de trois fois par semaine au premier trimestre, 4 fois par semaine au deuxième trimestre, deux fois par semaine au troisième trimestre.

-Monsieur Gonnachon, 18,75 € pour ¾ d'heure. Interventions ponctuelles.

-Interventions ponctuelles potentielles avec des bénévoles.

« Le coût des activités périscolaires pour la commune est de 23 616 €, avec des recettes de 6350 €, un fonds d'amorçage prévu uniquement pour l'année 2014-2015», a précisé Agnès Lespinasse, adjointe aux affaires scolaires. » « Ce sont des sommes colossales pour la réforme des rythmes scolaires, a renchéri le Maire, nous avons en outre des dotations qui baissent, nous sommes obligés de serrer la partie financière. »

#### *Réforme des rythmes scolaires : validation du livret temps périscolaire (unanimité)*

Le Conseil Municipal a validé le livret temps périscolaires qui sera distribué à tous les parents des enfants du primaire de l'École Publique à la rentrée. Ce livret constituera un lien entre la mairie et les parents : il donnera un cadre réglementaire aux activités périscolaires et permettra aux parents d'inscrire leurs enfants quinze jours à l'avance.

### **Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (unanimité)**

Sur le mode qui avait conduit à la précédente CIID, pour les communes de Vesseaux, Saint Étienne de Boulogne, Saint Michel de Boulogne et Saint Julien du Serre, il a été demandé de désigner deux titulaires et deux suppléants. Le Conseil Municipal a désigné Jean-François BAUZELY et Claudine DUBOIS pour les Commune de Vesseaux et Saint Étienne de Boulogne, délégués titulaires ainsi que Marie-Noëlle SOUCHON et Alain FEOUGIER pour les Communes de Saint Julien du Serre et Saint Michel de Boulogne, délégués suppléants.

### **Désignation d'un délégué pour la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) (unanimité)**

Le conseil municipal a désigné Max Tourvieille, aux fins de représenter la commune lors des réunions et travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

## **FINANCES**

### **Budget communal -souscription d'un emprunt maximal de 150 000€ (unanimité)**

Le Conseil Municipal a décidé de recourir à un emprunt pour le financement des investissements (sécurisation des arrêts de cars, travaux de voirie et reliquat d'investissement d'autres équipements) pour un montant maximal de 150 000 €.

### **Demande de subventions « aide aux projets d'actions citoyennes des jeunes » – Conseil Général de l'Ardèche (unanimité)**

Le Conseil Général de l'Ardèche propose une aide aux projets d'actions citoyennes en direction des jeunes de 25 ans maximum. Le Conseil Municipal a donc décidé de solliciter cette aide qui permettrait aux membres du Conseil Municipal des Jeunes de développer un projet (entre 150 et 3000 €). Ce financement pourrait être consacré à la réalisation d'une fresque à l'école (Agnès Lespinasse) ou à l'organisation d'une formation prévention et secours civiques (Magali Ubeda). Les jeunes en débattront lors de leur premier conseil.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **Emploi d'Agent spécialisé principal de 1ère classe – passage à temps complet (unanimité)**

Considérant les besoins du service, le Conseil Municipal a décidé de créer à compter du 1er septembre 2014 un poste d'Agent Territorial Spécialisé en Écoles Maternelles Principal de 1ère classe, à temps complet (Passage d'un temps partiel à temps complet).

### **Création de l'emploi d'adjoint technique 2è classe -temps non complet (25h) (unanimité moins une voix non votante)**

Le Conseil municipal a décidé de créer à compter du 1er septembre 2014 un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe, à temps non complet de 25h. Cette nomination pérennise un emploi de contractuel au service périscolaire.

### **Tableau des effectifs (unanimité)**

Vous pouvez le consulter en Mairie.

## **CULTURE ET ENFANCE ASSOCIATIONS**

### **Fédération des œuvres laïques de l'Ardèche- Convention de partenariat « Lire et faire lire » 2014-2015 (unanimité)**

Le Conseil Municipal a décidé le renouvellement de la signature de la convention avec la Fédération des œuvres laïques pour le programme « Lire et faire lire ». La participation financière prévue pour 2014-2015 est de 180€. Cette convention sera également un cadre pour des lectures en maternelle (temps périscolaire 15h45-16h30).

## **URBANISME**

### **SDE07-Poste transformation Ext BT parcelles 404-407-408-410/B et 323/A sur poste Aigues Freydes (unanimité)**

Pour permettre au Syndicat Départemental d'Énergies (SDE 07) de procéder à une extension du réseau électrique, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à accepter les ouvrages prévus et à signer la convention établie entre la commune et le SDE 07.